

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 4 octobre 2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue le lundi 4 octobre 2021**, à 19h, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria, Lac-Brome.

La séance est tenue en public selon les directives de santé du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Ronald Myles, David Taveroff et Lee Patterson.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe

Aussi présents: le directeur général Gilbert Arel et le Greffier, Me Owen Falquero.

Vingt-quatre (24) citoyens sont présents.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h01.

Le maire Burcombe remercie les conseillers actuels pour les quatre dernières années.

Il félicite ceux qui ont été acclamés. Il souhaite les meilleures des chances au conseillers qui se représentent et les autres candidats pour les deux postes libres.

**2021-10-318**

**1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour**

*// est*

*Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

*ADOPTÉ*

**2021-10-319 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021**

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et la séance extraordinaire du 21 septembre 2021;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Ronald Myles  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil approuve procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et la séance extraordinaire du 21 septembre 2021;

*ADOPTÉ*

**1.4 Rôle triennal d'évaluation – Dépôt**

Le greffier confirme le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 à son bureau le 24 septembre 2021 et la publication de l'avis public à l'effet que ledit rôle est dans son premier exercice fiscal.

**1.5 États comparatifs 2021– Dépôt**

Conformément à l'art. 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois d'août, et ceux de l'exercice précédent

qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposait la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

## **2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

## **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **Questions orales et écrites :**

Douze (12) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

### **Questions écrites**

#### 1) Michaël Coulombe, résident de Dunham

Est-ce que la Ville de Lac-Brome a l'intention, dans un avenir rapproché, de s'occuper de la problématique de la privatisation graduelle du lac et de l'accès au lac? Va-t-elle offrir une descente publique à prix abordable avec des conditions raisonnables?

Réponse (du maire Burcombe) : Il n'y a pas de privatisation des accès au lac. Les deux descentes de bateau privés (Camping des Érables et le Marina existent depuis longtemps. Le Parc Tiffany a une descente de bateau gratuit pour tout le monde, résident et non résident. Les frais de stationnement sont en place afin de contrôler le stationnement très limité à Tiffany. La plage Douglass offre un accès au lac pour des embarcations non motorisées, tel des kayaks et planches.

#### 2) Denis Boudreault :

Au sujet de l'échéancier pour le pavage de la 104 dans le village de Knowlton. Si nous devons attendre 2 ans ou plus, alors serait-il possible

en attendant d'au moins réparer les trous/affaissements sur ces sections de la 104 et Lakeside?

Réponse : (du maire Burcombe) : Il demande si la question est récente, car il y avait des travaux récemment afin de réparer les morceaux problématiques. Tout le secteur sera pavé complètement par le Ministère des transports (avec le remplacement des tuyaux d'eau et d'égouts d'ici 2023).

### **Questions orales**

#### 3) Ron Glowe

The filling of potholes on Fisher's Point road was only partially done. He would like the whole road to be done.

Réponse: (du maire Burcombe): A request will be made to the Public Works department.

Mr. Glowe says that the level of the lake is very low. He wants more buoys and to have them better placed

Réponse: (du conseiller Patterson): Il demande à M. Glowe d'envoyer un courriel avec les détails, cartes, etc.. au comité de sécurité du lac. Il y a actuellement entre 40 et 45 bouées sur le lac, qui est un montant important pour un lac de notre grandeur. Aussi, le comité est en train de mettre à jour la carte de profondeurs du lac.

#### 4) Bohdana Zwonok

She lives on Warren road. She read a statement about the presence of hunters shooting on the land coservation area closer to her home.

Réponse: (du maire Burcombe): les chasseurs ont le droit de chasser sur le lac, en autant qu'ils ne tirent pas vers la rive.

She asked about controlling lake access. She noted that Lac Tremblant does not permit watercraft from outside to go on that lake. She thinks outside boats should have to present proof of boat cleaning before being allowed to enter the lake.

Réponse: (du maire Burcombe): La ville paie pour la station de lavage en face du Camping des érables. Ce n'est pas techniquement possible de mettre une station de lavage au Parc Tiffany.

She says that it is sometimes difficult to access the mail boxes at the corner of Victoria and Lansdowne roads because people are parked in that paved area.

Réponse (du maire Burcombe): la plupart de personnes se stationnent dans le stationnement privé de Coderre. Les gens ne sont pas censés se stationner près des boîtes à mail, même si c'est un terrain de la ville.

5) Alan Eastley

He asks if the town has received any correspondence from the promoters of the St. Paul project.

Réponse: (du maire Burcombe): Non

The urban plan 2015-2020 has expired. What is the timeframe to update the plan?

Réponse: (du maire Burcombe): The urban plan will be renewed during the next mandate of council.

6) Marc Milette, resident de Shefford

Il est propriétaire d'un camion alimentaire. Il a fait une demande d'opérer son camion à la plage pendant l'hiver.

Réponse (du maire Burcombe) : Le conseil a initié un projet pilote pour des camions alimentaires. Le projet est limité au Parc des Lions et seulement pour des opérateurs résident à Lac-Brome.

7) Marc Rolland

Au sujet du futur de l'ancien golf Inverness, il a vu des arpenteurs et la compagnie Aquaberge sur le site. Si le terrain est vendu, est-ce que la Ville va commander son propre rapport environnemental ?

Réponse : (du maire Burcombe) : La Ville ne demandera pas un autre rapport s'il y a déjà un rapport préparé par un professionnel dans le dossier.

8) Chantal Brodeur

À sa demande, l'élocution et questions de Mme Brodeur sont cités verbatim ci-dessous :

M. LE MAIRE :

MESDAMES ET MESSIEURS LES ÉLUS :

M. AREL :

M. LE GREFFIER :

CETTE QUESTION S'ADRESSE À TOUS LES ÉLUS.

JE COMPRENDS QUE LA VILLE DE LAC-BROME A CHOISI DE NE PAS ÊTRE ASSUJETTIE AU PROJET DE LOI 122 (LOI VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS)

CELA DIT, JE NE CROIS PAS QU'ON PUISSE FERMER LES YEUX SUR LE BUT RECHERCHÉ PAR LA LOI 122, C'EST-À-DIRE D'IMPLIQUER LA POPULATION **EN AMONT** (ART. 80.3) DES PROJETS QUI VIENDRAIENT MODIFIER LEUR QUALITÉ DE VIE. D'AILLEURS, CELA S'INSCRIT DANS UN CONCEPT D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE, CONCEPT MAINTENANT INCONTOURNABLE DANS TOUTE DISCUSSION CONCERNANT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS. RAMENONS, SI VOUS LE VOULEZ BIEN, SES PRINCIPES AU CAS QUI OCCUPE LE COMITÉ SAUVEGARDE INVERNESS. UN DOSSIER URGENT.

PLUSIEURS MUNICIPALITÉS SONT CONFRONTÉES À UN PROBLÈME DE FERMETURE DE GOLF, À PREUVE LE REPORTAGE RÉCENT SUR LA CHAÎNE RDI. AUSSI, LES MUNICIPALITÉS DE CANDIAC, ROSEMÈRE; ST-JEAN-SUR-LE-RICHELIEU, L'ESTÉREL, MONTRÉAL (MEADOWBROOK), SAINT-COLOMBAN; BROSSARD, VAL-BÉLAIR, MONT-TREMBLANT, CHAMBLY, TERREBONNE, ET BELOEIL ONT TOUTES CHOISI DE PROCÉDER À UNE CONSULTATION PUBLIQUE ET, CE FAISANT, DE SUSPENDRE TOUTE ÉMISSION DE PERMIS DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION DANS L'INTERVALLE.

2 PALIERS GOUVERNEMENTAUX SUIVENT LE DOSSIER DE PRÈS ET NE COMPRENNENT PAS LA POSITION DE LA VILLE.

OR, ICI, LES ÉLUS REFUSENT DE DÉCRÉTER UN MORATOIRE ET DE PROCÉDER À UNE CONSULTATION PUBLIQUE.

EST-CE À CROIRE QUE LES CITOYENS DE LA VILLE DE LAC-BROME NE MÉRITENT PAS D'ÊTRE TRAITÉS DE LA MÊME FAÇON QUE LES CITOYENS DES 12 MUNICIPALITÉS MENTIONNÉES PLUS TÔT ?

EST-CE QUE LA VILLE ATTEND D'ÊTRE CONFRONTÉE À UN FAIT ACCOMPLI LORSQU'UN ACHETEUR DU TERRAIN DE GOLF AURA INVESTI DES SOMMES IMPORTANTES SANS SAVOIR QUE LA COMMUNAUTÉ LIMITROPHE AU PROJET S'OPPOSE À UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SANS QU'ELLE AIT UN DROIT DE REGARD SUR LEDIT DÉVELOPPEMENT ?

JE DEMANDERAI AU GREFFIER DE DÉPOSER MA QUESTION AU PROCÈS-VERBAL DE CETTE RÉUNION ET DE NOTER LES RÉPONSES DES ÉLUS. MERCI.

CHANTAL BRODEUR  
CHEMIN PAPINEAU  
LAC- BROME

Réponse : (du maire Burcombe) : Il n'y a pas de projet présenté à la Ville. S'il y a un projet, nous consulterons la population.

Par la suite, Mme Brodeur a demandé une copie du procès-verbal de la consultation publique du 3 juin 2019 en lien avec l'adoption d'un règlement de PIIA visant l'ouverture des nouvelles rues

Réponse : (du greffier Owen Falquero) : Il va vérifier si un tel document existe, ainsi que de vérifier s'il y a des notes manuscrites de cette réunion.

9) Louise Potvin

Elle pose une question sur l'application des articles 20 et 21 du règlement 602 (lotissement) dans les zones du secteur Bondville.

Réponse : (du greffier Owen Falquero) : dans le cas du 504, chemin Bondville, ce lot est assujéti au règlement pour les projets d'aménagement ensemble. Pour les autres questions plus détaillées, il invite Mme Potvin de lui rencontrer après la réunion.

10) Jacques Lafrance

Il demande s'il y a des projets existants pour l'ancien golf Inverness.

Réponse : (du Maire Burcombe) : le promoteur a présenté un projet pour la 2<sup>ième</sup> partie du projet Stonehaven.

Marc Fontaine, propriétaire du golf, a proposé un projet que la Ville a réjété.

11) Don Macmillan

He says that future buyers of the former golf Inverness property should be made aware of the concerns of the surrounding neighbours.

12) Nicole Ricard:

Elle fait référence au plan stratégique de la Ville en lien avec la protection de l'environnement. Elle veut que la Ville prenne position en faveur de l'environnement. Elle veut que la Ville clarifie sa position sur ce sujet.

#### **4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION**

##### **4.1 ADMINISTRATION**

**2021-10-320**

##### **4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 1 477 147,32\$
- Chèques émis #21-13, 21-14, 1 606 719,69\$



*ADOPTÉ*

**4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**

**4.1.2.1 Décomptes progressifs**

**2021-10-321 4.1.2.1.1 AO VLB2021-06 (Réseau eau et égout – secteur Montagne)**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie G.J. Ménard Aménagement Inc, du décompte progressif #2 (facture 6157) au montant de **545 685,63\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projets Avizo;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Louise Morin*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 (facture 6157) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement Inc au montant de **545 685,63\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

*ADOPTÉ*

**2021-10-322 4.1.2.1.2 AO VLB2021-03 Remplacement de ponceaux sur les chemins Stagecoach, Turner, et Howard**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie Excavation Dominic Carey du décompte progressif #2

(facture 003269) au montant de **232 144,84\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projets Avizo;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Lee Patterson*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 (facture 003269) de la compagnie Excavation Dominic Carey au montant de **232 144,84\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

*ADOPTÉ*

#### **4.1.2.2 Factures et dépenses diverses**

#### **4.1.3 Ententes, contrats et mandats**

**2021-10-323**

##### **4.1.3.1 Octroi de contrat – Étude préliminaire pour la réfection des chemins du centre du village de Knowlton**

ATTENDU QUE le Conseil désire donner un mandat d'ingénierie complet en 2022 pour la réfection des chemins du centre du village de Knowlton;

ATTENDU QU' un mandat d'étude préliminaire d'avant-projet est requis avant d'octroyer le mandat d'ingénierie complet;

ATTENDU QUE la Ville a demandé quatre soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Pluritec	45 185,18\$
EXP	54 958,08\$
WSP	102 201,28\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Pluritec au montant de 45 185,18\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Marc-André Boivin, Chef – services techniques, d’accepter la soumission de Pluritec;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à Pluritec le contrat pour l’étude préliminaire pour la réfection des chemins du centre du village de Knowlton au montant de 45 185,18\$, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le surplus affecté pour les routes de la Ville (poste comptable # 59-131-00-000).

**ADOPTÉ**

**2021-10-324**

**4.1.3.2 Octroi de contrat – Mise en opération de la Grande galerie d’infiltration**

ATTENDU QUE le Conseil désire sécuriser davantage la capacité d’approvisionnement d’eau de la Ville;

ATTENDU QUE les travaux de mise en opération sont autorisés par les instances gouvernementales pour la Grande galerie d’infiltration;

ATTENDU QUE la Ville a demandé quatre soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Pluritec	88 214,57\$
WSP	103 261,35\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Pluritec au montant de 88 214,57\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Marc-André Boivin, Chef – services techniques, d'accepter la soumission de Pluritec;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à Pluritec le contrat la mise en opération de la Grande galerie d'infiltration au montant de 88 214,57\$, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même la réserve financière en eau (poste comptable # 59-141-00-000).

*ADOPTÉ*

**2021-10-325**

#### **4.1.3.3 Octroi de contrat – Achat de génératrices**

ATTENDU QUE le Conseil désire acheter trois génératrices pour les stations de pompage;

ATTENDU QUE la Ville a demandé deux soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Génératrice Drummond	100 143,23\$
Groupe Maska	104 454,79\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Génératrice Drummond au montant de 100 143,23\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de Génératrice Drummond;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à Génératrice Drummond le contrat pour l'achat de trois génératrices au montant de 100 143,23\$, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même l'excédent affecté pour les égouts et le traitement des eaux usées (poste comptable # 59-132-00-000).

*ADOPTÉ*

**2021-10-326**

#### **4.1.3.4 Mandat de signature – Formation des pompiers**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers

possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU 'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Lac-Brome désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome prévoit la formation de quatre pompiers pour le programme Pompier I ou pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate monsieur Don Mireault, directeur de la Sécurité incendie et sécurité publique ou, le cas échéant, le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

*ADOPTÉ*

**2021-10-327**

**4.1.3.5 Mandat de signature – Achat et municipalisation de terrain – chemins Lawrence, Dupuis, et Holman**

ATTENDU QUE les chemins Lawrence, Dupuis, et Holman sont des chemins privés d'usage public dans le secteur de Fulford;

ATTENDU QUE trois tronçons de ces rues sur un total approximatif de 900 mètres sont lotis et sont la propriété de la compagnie Fulford Estates Ltd., tel que suit :

Lot	Chemin
3 939 379	Lawrence
3 939 372	Dupuis
3 939 404	Holman (partie)

ATTENDU QUE la Ville entretient les chemins de ces lots, et est propriétaire des chemins contiguës ;

ATTENDU QUE le Conseil désire régulariser cette situation en se portant, acquérir des lots 3 939 379, 3 939 372, et 3 939 404, Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE monsieur Robert Daniel, directeur des Travaux publics et Services techniques ne s'objecte pas de l'acquisition des ces lots par la Ville;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, tout entente ou autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution pour l'acquisition des lots 3 939 379, 3 939 372, et 3 939 404, Cadastre du Québec;

QUE le Conseil autorise la dépense de \$1,00 pour chaque lot. Les frais afférents d'arpentage, notaire, inscription au Registre foncier, et tout autre dépense liée à ces transactions est à la charge du cédant Fulford Estates Ltd.

**ADOPTÉ**

**2021-10-328**

**4.1.3.6 Mandat de signature – Entente relative au partage de ressources humaines pour les services de sécurité incendie avec la Ville de Sutton**

ATTENDU les résolutions 2017-07-222 et 2017-08-253 autorisant la signature de *l'Entente relative au partage d'un directeur, d'un capitaine à la prévention et à la logistique et d'un pompier en commun au service de sécurité incendie* avec la Ville de Sutton;

ATTENDU QUE la direction de chaque Service de sécurité incendie et de sécurité publique est assumée par le même personnel;

ATTENDU QU' il est utile et efficace que les deux services aient aussi la même adjointe administrative à temps partiel pour remplir les besoins et pour effectuer les tâches cléricales et en secrétariat;

ATTENDU QU' les conseils des villes de Lac-Brome et Sutton veulent ajouter le partage des services administratives, cléricales, et en secrétariat à l'entente existante entre les villes;



ATTENDU Le nouvelle *Entente relative au partage de ressources humaines pour les services de sécurité incendie*, lequel nouveau projet ajoute le partage d'une adjointe administrative à temps partiel pour remplir les besoins et pour effectuer les tâches cléricales et en secrétariat des deux services, tout en conservant tel quel les autres dispositions;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente relative au partage de ressources humaines pour les services de sécurité incendie*, ainsi que tout document requis afin de donner effet à cette résolution.

**ADOPTÉ**

**2021-10-329**

**4.1.3.7 Camionnette GMC Sierra 1500– Achat**

ATTENDU le transfert d'une camionnette  $\frac{3}{4}$  de tonne des Travaux publics au Service des incendies;

ATTENDU QUE ce transfert nécessite l'achat d'une camionnette usagée au service des Travaux publics;

ATTENDU QUE Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques, a évalué plusieurs véhicules possibles, et retient notamment les trois possibilités suivantes pour un GMC Sierra 1500 de la liste de véhicules vus et évalués :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix, avec taxes</b>
VB Autos (34 125 km)	48 283,75 \$
Mini Montréal Centre (27 500 km)	48 877,08 \$
Ste-Foy Nissan (71 734 km)	50 583,25\$

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques d'octroyer le contrat à VB Auto au prix de 48 283,75\$, taxes incluses.

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à VB Auto le contrat de 48 283,75 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une camionnette GMC Sierra 1500;

**ADOPTÉ**

**2021-10-330**

**4.1.3.8 Octroi de contrat – Travaux en lien avec un don de sculptures**

ATTENDU la planification stratégique 2015-2020 et son action de Maintenir son appui municipal à la culture;

ATTENDU la nouvelle politique culturelle et son action de mettre en place l'art public;

ATTENDU le don de sculptures à la Ville de la part d'un couple résident de Lac-Brome;

ATTENDU les recommandations du directeur général, M. Gilbert Arel, concernant l'octroi de quelques contrats en lien avec ce don;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise les contrats suivants, tous avant taxes :

- Infravert inc. – Transport et installation : 40 000.00 \$

• Laro Experts conseils – Ingénierie :	7 475,00 \$
• L’Atelier du bronze – restauration	11 000,00 \$
• G. Garcia -conservation	2 100,00 \$
	60 575,00\$

*ADOPTÉ*

#### **4.1.4 Ressources humaines**

##### **2021-10-331 4.1.4.1 Embauche – Contremaitre au Service des Travaux publics**

ATTENDU QUE le poste de «Contremaitre au Service des Travaux publics » est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l’interne et à l’externe, avec le dépôt de sept candidatures;

ATTENDU la recommandation de monsieur Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques, d’embaucher monsieur Jean-Philippe Roy au poste de « Contremaitre au Service des Travaux publics »;

ATTENDU les recommandations de monsieur Gilbert Arel, directeur général, concernant les conditions salariales de monsieur Roy;

*Il est  
Proposé par Ronald Myles  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Jean-Philippe Roy au poste de « Contremaitre au Service des Travaux publics » avec date d'entrée en fonction le 4 octobre 2021;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes au cahier des ressources humaines de la Ville.

*ADOPTÉ*

**2021-10-332**

**4.1.4.2 Nomination temporaire – Directeur de Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire**

ATTENDU le départ en congé de maternité de madame Cynthia Brunelle, directrice de Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire;

ATTENDU la nécessité de remplacer madame Brunelle temporairement;

ATTENDU la recommandation de monsieur Gilbert Arel, directeur général, de nommer monsieur Martin Lussier au poste de Directeur de Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire temporairement pendant le congé de madame Brunelle;

ATTENDU les recommandations de monsieur Gilbert Arel, directeur général, concernant les conditions salariales de monsieur Lussier durant la période de nomination;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la nomination temporaire de monsieur Martin Lussier au poste de Directeur de Loisirs, Tourisme, Culture et Vie communautaire pendant la période du congé de maternité de la directrice actuelle, Cynthia Brunelle;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE les conditions salariales de monsieur Lussier sont ajustées selon les recommandations du directeur général, Gilbert Arel.

*ADOPTÉ*

#### **4.1.5 Divers**

**2021-10-333**

#### **4.1.5.1 Mauvaises créances - Radiation**

##### **Liste des taxes foncières et factures diverses prescrites au 4 octobre 2021 – Dépôt**

**ATTENDU QU'** il existe aux comptes à recevoir de la Ville des créances qui sont soit prescrites, soit irrécouvrables, car le titre de propriété n'est pas clair ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de radier ces mauvaises créances des comptes à recevoir de la Ville, selon la liste à cet effet réalisée par la directrice des Finances et de la Trésorerie;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le Conseil autorise la radiation des créances suivantes des comptes à recevoir de la Ville :

<i>Matricule</i>	<i>Solde à radier</i>
8417-51-4219-3-000-0000	6,44\$
8317-24-3895-0-000-0000	26,80\$
8419-41-4403-0-000-0000	6,44\$
8010-43-9416-0-000-0000	966,25\$
8007-18-6958-2-000-0000	6,19\$
7608-44-0043-1-000-0000	22,67\$

8314-43-8978-6-000-0000	1192,72\$
8209-79-3772-4-000-0000	119,50\$
7007-45-8286-0-038-0000	539,32\$
8008-76-7867-0-000-0000	104,45 \$
Total :	2990,78 \$

*ADOPTÉ*

## **4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

**2021-10-334 4.2.1 Règlement 601-7 (Règlement modifiant le règlement 601 sur les plans d’implantation et d’intégration (PIIA) afin d’y intégrer des objectifs et critères en lien avec les secteurs de forte pente et les projets intégrés– Adoption**

ATTENDU QUE le Conseil veut modifier le règlement 601;

ATTENDU la résolution 2021-07-237 adoptant le premier projet du règlement 601-7;

ATTENDU QU’ une consultation publique a eu lieu le 2 août 2021;

ATTENDU QUE le conseil a donné avis de motion et présentation de ce projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil du 21 septembre 2021;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 601-7 soient mises à la disposition du public pour consultation à la séance;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le Règlement 601-7 (Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration (PIIA) numéro 601 afin d'y intégrer des objectifs et critères en lien avec les secteurs de forte pente et les projets intégrés.

*ADOPTÉ*

## **5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

Le Conseiller David Taveroff mentionne que c'est la dernière séance du conseil dans son mandat actuel. Il remercie le maire de lui avoir conféré le mandat de président du CCU. Il mentionne qu'il a beaucoup aimé son travail avec le CCU et la possibilité de présenter les dossiers de la Gestion du territoire au public.

Il relate des statistiques indiquant que le marché immobilier reste chaud à Lac-Brome. Le nombre de demandes de permis est toujours bien au-delà la moyenne des années passées.,

### **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement**

Dépôt des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

## **5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

2021-10-335

### **5.3.1 138, chemin de Foster, lot 4 265 134, zone UMV-2-D16 – district de Foster**

Nature de la demande: Modifications extérieures

ATTENDU le dépôt d'une demande modifiant un plan d'agrandissement déjà approuvé par le Conseil dans une demande de PIIA antérieur (Résolution 2020-09-300);

ATTENDU QUE la demande modifie la toiture de bardeaux d'asphalte de couleur noir par un revêtement de verre feuilleté et trempé;

ATTENDU QUE le bâtiment est répertorié dans l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville avec une valeur patrimoniale « forte »;

ATTENDU la résolution CCU-21-114 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement de la toiture de bardeaux d'asphalte de couleur noir par un revêtement de verre feuilleté et trempé au 138, chemin de Foster, lot 4 265 134, zone UMV-2-D16, sous condition que la corniche en avant soit conservée.

**ADOPTÉ**

**2021-10-336**

**5.3.2 Chemin Lakeside, lot 6 391 368, zone UC-3-C15 – district de Foster**

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureau.

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureau;

ATTENDU la résolution CCU-21-115 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;



*Il est  
Proposé par David Taveroff  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureau au lot 6 391 368, zone UC-3-C15.

*ADOPTÉ*

**2021-10-337 5.3.3 465, rue de Bondville, lot 3 938 725, zone UMV-3-H12 – district de Fulford-Bondville**

Nature de la demande: Nouvelle enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution CCU-21-116 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par David Taveroff  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne au 465, rue de Bondville, lot 3 938 725, zone UMV-3-H12.

*ADOPTÉ*

**2021-10-338 5.3.4 480, chemin de Knowlton, lot 5 645 840/4 267 426, zone UC-5-L14 – district de Knowlton-Victoria**

Nature de la demande: Nouvelle enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution CCU-21-117 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne au 480, chemin de Knowlton, lot 5 645 840/4 267 426, zone UC-5-L14.

**ADOPTÉ**

**2021-10-339 5.3.5 316, chemin de Knowlton, lot 4 266 253, zone UCV-3-K15 – district de Knowlton-Lakeside**

Nature de la demande: Modification de la galerie

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement de la galerie;

ATTENDU la demande du demandeur de reporter la demande à une séance ultérieure du Conseil afin de retravailler la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil reporte la demande la demande de remplacement de la galerie au 316, chemin de Knowlton, lot 4 266 253, zone UCV-3-K15.

**ADOPTÉ**

**2021-10-340 5.3.6 305, chemin de Knowlton, lot 4 471 089, zone UCV-6-L15 – district de Knowlton-Lakeside**

Nature de la demande: Nouvelle enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une nouvelle enseigne;

ATTENDU la résolution CCU-21-119 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne au 305, chemin de Knowlton, lot 4 471 089, zone UCV-6-L15.

**ADOPTÉ**

**2021-10-341**

**5.3.7 504, chemin Bondville, lot 3 938 824, zone UV-3-H12 – district de Fulford-Bondville**

Nature de la demande: Création de cinq lots desservis pour construction résidentielle

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement pour création de cinq lots desservis pour construction résidentielle;

ATTENDU la résolution CCU-21-102 du CCU et sa recommandation d'accepter la création de cinq lots desservis pour construction résidentielle telle que présentée dans la demande de lotissement;

ATTENDU QUE le PIIA 8 du règlement encadre toute opération cadastrale visant la création d'un lot desservi permettant la construction d'un nouveau bâtiment;

ATTENDU QUE le requérant a développé un concept de projet intégré permettant de conserver les éléments paysagers d'intérêt autant au niveau du lac Brome que du chemin Bondville;

ATTENDU QUE le requérant a développé une réflexion paysagère et architecturale qui permet d'atteindre les objectifs du PIIA 8, mais sous certaines conditions;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de création de cinq lots desservis pour construction résidentielle au 504, chemin Bondville, lot 3 938 824, zone UV-3-H12, sujette aux conditions suivantes :

QUE le plan d'architecture de paysage préparé par André Turcot et daté du 18 septembre 2021 soit respecté dans la réalisation des travaux. Toute modification à ce plan devra faire l'objet d'une demande de PIIA préalablement à l'émission d'un permis de construction. À cette fin, le chemin d'accès devra rester en pierre de rivière; un seul accès sera permis, le second sera renaturalisé; le muret patrimonial sera restauré selon des techniques artisanales appropriées; la partie identifiée du jardin floral sera conservée et entretenu;

QUE le lot adjacent au chemin Bondville soit une partie commune de la copropriété et ne puisse être vendu à un tiers, ni être subdivisé dans le futur, ni faire l'objet d'une demande pour une construction pour un bâtiment principal, sa fonction étant réservée comme un équipement collectif dans le projet d'ensemble;

QU' une servitude soit enregistrée entre les parties privatives pour l'accès aux 4 lots riverains sur le chemin d'accès, ainsi que l'entretien des branchements;

QUE les arbres matures identifiés sur le plan d'aménagement paysager soient protégés par des mesures adéquates lors des travaux. À cette fin, un plan technique préparé par un architecte du paysage devra être fourni lors des demandes de permis de construction en fonction de la zone de travaux visée;

- QUE les fils électriques soient enfouis;
- QUE la rive et la zone arborée au-delà de la rive soient protégées pour que les maisons ne soient pas visibles du lac. À cette fin, seulement deux quais avec un retrait en période hivernale sont autorisés, et ce, sans la fenêtrage de déboisement normalement autorisée en rive.
- QUE les constructions devront respecter les modèles C et V déposés avec la demande de permis de lotissement et les matériaux suggérés. Une modification au modèle devra faire l'objet d'une nouvelle résolution de PIIA. Cette condition s'applique également à la grange prévue sur la partie commune;

*ADOPTÉ*

#### **5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Un avis public en date du 17 septembre 2021 a invité toute personne intéressée à soumettre toute question ou commentaire par écrit au plus tard 15h, le 4 octobre 2021 dans le cadre d'une consultation écrite

**2021-10-342 5.4.1 304, rue de Bondville, lot 3 938 481, zone UV-6-I12 – district de Fulford-Bondville**

Nature de la demande: Démolition et reconstruction d'un bâtiment accessoire (garage) existant bénéficiant de droit acquis.

- ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à permettre la démolition et reconstruction d'un bâtiment accessoire (garage);
- ATTENDU la demande de reconstruction du garage à 2.47 mètres de la ligne de terrain avant;
- ATTENDU QUE le règlement de zonage 596 fixe la distance minimale de la ligne de terrain avant à 6 mètres;

ATTENDU la résolution 21-110 du CCU et sa recommandation de refuser cette partie de la demande;

ATTENDU la demande de reconstruction du garage à une hauteur de 6.94 mètres;

ATTENDU QUE l'article 35 du règlement de zonage 596 fixe la hauteur maximale distance minimale à 6 mètres;

ATTENDU la résolution CCU-21-111 du CCU et sa recommandation d'accepter cette partie de la demande;

ATTENDU la demande de reconstruction du garage à une superficie de 66.8 m<sup>2</sup> au lieu de 60 m<sup>2</sup> tel qu'exigé au règlement.

ATTENDU QUE l'article 35 du règlement de zonage 596 fixe la superficie maximale à 60 mètres carrés;

ATTENDU la résolution CCU-21-112 du CCU et sa recommandation d'accepter cette partie de la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et résolu unanimement par voix exprimées (5 pour- 0 contre)

La conseillère Lucy Gagnon s'abstient de voter

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure permettant reconstruction du garage à 2.47 mètres de la ligne de terrain avant au 304, rue de Bondville, lot 3 938 481, zone UV-6-I12;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure permettant reconstruction du garage à une hauteur de 6.94 mètres au 304, rue de Bondville, lot 3 938 481, zone UV-6-I12;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure permettant reconstruction du garage à garage à une superficie de 66.8 m<sup>2</sup> au 304, rue de Bondville, lot 3 938 481, zone UV-6-I12;

*ADOPTÉ*

**2021-10-343**

**5.4.2 91, rue de la Pointe-Fisher, lot 4 265 636, zone UV-11-H16 – district de Foster**

Nature de la demande : Reconstruction d'une annexe au bâtiment principal

ATTENDU la résolution 2021-08-274 qui a, notamment, accepté une demande de dérogation mineure afin de permettre un agrandissement d'une résidence à 3.93 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QUE suite aux travaux, l'arpenteur géomètre relève une distance réelle de 3.71 m de la ligne de terrain avant. (Migué & Fournier, Plan A93A1);

ATTENDU QUE le règlement de zonage No. 596 interdit toute construction à moins de 6 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser la situation;

ATTENDU la résolution CCU-21-113 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre un agrandissement d'une résidence à 3.71 mètres de la ligne avant au 91, rue de la Pointe-Fisher, lot 4 265 636, zone UV-11-H16.

*ADOPTÉ*

**5.5 Demande de changement de zonage**

## **5.6 Demande de lotissement**

### **5.6.1 504, chemin de Bondville, lot 3 938 824, zone UV-3-H12 – district de Fulford-Bondville**

**2021-10-344**

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement du lot 3 939 824 afin de créer 5 nouveaux lots pour construction résidentielle;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil exige une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande.

*ADOPTÉ*

**2021-10-345**

## **5.7 Demandes à la CPTAQ**

### **5.7.1 Lot 4 267 231, Zone RF-13-N16, district de East-Hill**

ATTENDU la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à une fin autre qu'agricole (construction d'une résidence) au lot 4 267 231, Cadastre du Québec, Zone RF-13-N16;



ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à une fin autre qu'agricole (construction d'une résidence) au lot 4 267 231, Cadastre du Québec, Zone RF-13-N16;

*ADOPTÉ*

## **5.8 AUTRES**

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

Le Conseiller Lee Patterson mentionne que la semaine de la protection d'incendie a lieu chaque octobre. C'est une opportunité parfaite de changer les piles dans les détecteurs de fumée.

Il mentionne que la patrouille nautique et le bateau de la SQ ont fait 45 sorties cet été. La SQ a donné 12 constats d'infraction.

## **7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques**

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

## **8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Rapport mensuel du LSCLB.**

Dépôt du rapport mensuel du Service des Loisirs, Tourisme, Culture et de la Vie communautaire.

**2021-10-346**

#### **8.2.1 Demandes de contribution financière**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la Main: 5 000\$
- Hors cadre - Sentier Coldbrook – Halloween – la bal des sorcières : 2 800\$
- Hors cadre - Sentier Coldbrook – sentier des gnomes : 4 000\$
- Hors cadre – Parc Coldbrook – Jardins des lanternes : 5 000\$
- Midnight Madness / Folie de minuit: 2 000\$
- Évènement de Halloween - Tunnel de l'Horreur : 8 700\$
- Concours de citrouilles : 300\$

*ADOPTÉ*

**2021-10-347**

#### **8.2.2 Demande de contribution financière - Théâtre Lac-Brome**

ATTENDU le plan stratégique 2015-2020 et de son action «*Maintenir l'appui municipal à la culture et à certains évènements spécifiques*»;

ATTENDU l'importance du Théâtre à la vie culturelle et à l'offre touristique de la Ville;

ATTENDU la nécessité pour le Théâtre d'effectuer des réparations, notamment au toit du bâtiment;

ATTENDU la demande financière de 25 000 \$ du Théâtre pour ces réparations ;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde une aide financière de 25 000 \$ au Théâtre Lac-Brome pour la réparation du toit du bâtiment;

QUE l'aide financière est assujettie à l'obligation de soumettre à la Ville un rapport d'inspection du bâtiment par un professionnel dans le domaine.

**ADOPTÉ**

**2021-10-348**

**8.2.3 Demande de contribution financière - Action communautaire Lac-Brome**

ATTENDU la création en 2019 de l'OBNL Action communautaire Lac-Brome afin de concevoir et de gérer certaines des services communautaires dans la Ville;

ATTENDU QU' Action communautaire Lac-Brome veut offrir un service d'un agent de proximité pour les aînés;

ATTENDU QUE le Conseil désire soutenir l'embauche de cet agent

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde une aide financière de 20 000 \$ à Action communautaire Lac-Brome pour le projet d'embauche d'un agent de proximité pour les aînés;

QUE l'aide financière est assujettie à l'obligation de soumettre annuellement à la Ville des états financiers d'Action communautaire Lac-Brome.

**ADOPTÉ**

### **8.3 Demande d'utilisation du domaine public**

**2021-10-349**

#### **8.4.1 Nominations au Comité de pilotage de la Politique des familles et des aînés**

ATTENDU QUE le Conseil désire former un comité afin de mettre à jour la politique MADA et ajouter un volet familial à la politique;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Lussier, Coordonnateur aux Loisirs, de nommer dix personnes comme membres du comité;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes comme membres du Comité de pilotage de la Politique des familles et des aînés :

<i>Nicolas Lemaître,</i>	représentant famille, École Knowlton Academy
<i>Caroline Monette,</i>	représentante famille, École St-Édouard
<i>Élizabeth Dupéré,</i>	représentante aînés, Action communautaire Lac-Brome
<i>Doreen Drolet,</i>	représentante aînés, Club de la bonne humeur

*Maggie Severs,* représentante famille, Townshippers  
*Shelley Judge,* représentante famille, Garderie & école  
*Tara Moar,* représentante famille & commerçants, Brûlerie Virgin Hill  
*Isabelle Tardif,* représentante famille, Organisatrice communautaire  
Brome-Missisquoi/CIUSSS  
*Martin Lussier,* représentant ville, Ville de Lac-Brome  
*Pierre Laplante,* conseiller responsable des loisirs, Ville de Lac-Brome

QUE le Conseil peut changer la constitution des membres du Comité par résolution en tout temps.

*ADOPTÉ*

**2021-10-350**

### **8.5 Adoption de la Politique culturelle 2021-2025**

ATTENDU QUE la Ville a adopté une première politique culturelle en 2011;

ATTENDU QUE le Conseil veut stimuler la vie culturelle de la Ville avec une nouvelle politique culturelle qui reflète l'évolution de la Ville depuis 2011 et la situation actuelle;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour - 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant utilisé son droit de vote*

QUE le Conseil adopte la Politique culturelle 2021-2025 de Ville de Lac-Brome.

*ADOPTÉ*

## **9. ÉCONOMIE LOCALE**

## **10. VARIA**

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

13) Hélène Drouin

La Ville est ou sera propriétaire de combien de génératrices pour les stations de pompage? Est-ce que chaque station a une génératrice?

Réponse : La majorité des stations de pompage ont une génératrice. La Ville les achète à raison de 3-5 par année avec le but ultime d'avoir une génératrice pour chaque station.

14) Chantal Brodeur

Est-ce que le projet de feu Fernand Barsalou pour les boisés de l'ancien golf Inverness a été accepté?

Réponse : (du maire Burcombe) : Il n'y a pas de projet accepté.

15) Ron Glowe :

There is not enough water in the lake to allow boats to launch at Tiffany Park.

16) Don Macmillan

He asks about the low water level of the lake and what is the effect the contract with Bromont to supply water.

Réponse: (du directeur général Gilbert Arel) : le contrat avec Bromont a très peu, sinon aucun effet sur le niveau du lac. Depuis l'été, la Ville laisse sortie du barrage à Foster le minimum d'eau nécessaire afin de préserver la rivière Yamaska. À part quelques semaines en printemps, la Ville laisse sortie du barrage un volume d'eau beaucoup moins que le volume prévu au contrat. Dans nos échanges avec Bromont, la Ville répète souvent que Bromont doit faire rapidement des démarches afin de s'approvisionner en eau pour le futur.

17) Jacques Lafrance

Il pose une question sur la volume d'eau envoyé à Bromont selon le contrat.

Réponse : (du directeur général Gilbert Arel) : Depuis le printemps, la Ville a donné moins d'eau à Bromont que le volume minimum prévu au contrat.

**2021-10-351      12.    LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE      la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h52.

*ADOPTÉ*

---

Richard Burcombe  
Maire

---

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.  
Greffier